

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE  
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

**COMMUNIQUE N° 33 /SPCSM/PM/2024**

Il est porté à la connaissance de tous les Magistrats non encore affectés, en détachement, mis en disponibilité, ceux se trouvant à la CENAREF, aux Cabinets de Hauts Magistrats..., de se présenter au Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature, munis de leurs actes d'affectation ou justificatifs pour leur identification en vue de la délivrance de la carte biométrique, du lundi 05 février au vendredi 10 février 2024 de 14h00' à 16h30'.

Il y a urgence et nécessité.

Fait à Kinshasa, le 26 JAN 2024



Le Secrétaire Permanent du Conseil  
Supérieur de la Magistrature

**Telesphore NDUBA KILIMA**

Conseiller à la Cour de Cassation

*Immeuble Likasi, Place Royal, croisement des avenues Kalume et Lubefu à Kinshasa/ Gombe*

*E-mail : csmsecretariatpermanent@gmail.com*

*Site web : www.csm-rdc.cd*